

Direction de la stratégie et de la gestion de la sécurité
Département de la coopération internationale

Plan de travail 2022/2023

Renforcement des capacités en matière d'atténuation des émissions de CO₂ provenant de l'aviation internationale Afrique et Caraïbes (CORSIA Afrique et Caraïbes)

Contrat no DCI-ENV/2019/411-556

Projet

Version 0,7-14 novembre 2022



Table des matières

1. Contents

Table des matières	2
Liste des Acronymes	3
1 Introduction.....	4
2 Objectifs et résultats	5
3 Plan de travail — Stratégie de mise en œuvre.....	7
3.1 Niveau régional	8
3.2 Niveau multilatéral	9
3.3 Niveau bilatéral	10
3.4 Sélection des États partenaires.....	14
4 Projet de plan de travail T3 2022-2023.....	14
4.1 Planification 2021-2023.....	16
4.2 Plan de travail T3 2022-2023.....	17
4.2.1 Gestion de projet.....	17
4.2.2 Activité préparatoire	17
4.2.3 Domaine d'activité 2: Mise en place de systèmes nationaux de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV) pour les émissions de l'aviation civile internationale	18
4.2.4 Domaine d'activité 3: Développer des capacités institutionnelles et des cadres sur l'impact de l'aviation sur le climat	34

Liste des Acronymes

Les acronymes suivants sont utilisés dans le présent rapport d'étape:

ACP	Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique
AeDMS	Systèmes de gestion des données sur les émissions de l'aviation
AES	Système environnemental de l'aviation
AFCAC	Commission africaine de l'aviation civile
CO₂	Dioxyde de carbone
CORSIA	Programme de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale
ICD	Instrument de coopération au développement
DGCA	Direction générale de l'aviation civile
DG-CLIMA	Direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne
DG-INTPA	Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne
DG-MOVE	Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne
L'AESA	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne
CE	Commission européenne
EMP	Plan de surveillance des émissions
EMS	Système de gestion de l'environnement
ENV	Environnement
ER	Rapport sur les émissions
GES	Gaz à effet de serre
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IL	Technologies de l'information
M&E	Suivi et évaluation
MRV	Suivi, reporting et vérification
Mt	Mégatonne
NAA	Autorité nationale de l'aviation
NAB	Organisme national d'accréditation
PSC	Comité directeur du projet
PMB	Conseil de gestion de projet
ROM	Suivi axé sur les résultats
ALORS	Objectif spécifique
SWOT	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
ONU	Nations Unies

Introduction

L'action de l'UE relative au renforcement des capacités en matière d'atténuation du CO₂ dans le domaine de l'aviation internationale en Afrique et aux Caraïbes (CORSIA Afrique & Caraïbes) a été lancée en décembre 2019 pour une durée initiale de 23 mois (du 19.12.2019 au 18.11.2021) dans le but d'aider les États d'Afrique et des Caraïbes à atténuer les émissions de carbone de l'aviation civile, en organisant des activités régionales et un soutien bilatéral à un certain nombre d'États spécifiques au sein de ce groupe.

Avec l'avenant no 1 à la convention de contribution, la période de mise en œuvre a été portée à 49 mois et le projet prendra fin le 18 janvier 2024.

La liste préliminaire des États partenaires, conformément à l'annexe 1 du contrat, comprenait 20 États de la région Afrique et Caraïbes. La liste a été développée en accord avec la DG INTPA, la DG MOVE et la DG CLIMA et compte désormais 53 États.

Les États visés par le projet, ainsi que les critères et justifications de leur sélection, sont contenus dans le document «sélection de l'État» joint en annexe.

Comme indiqué ci-dessous, il s'agit d'une approche régionale pour les ateliers, conférences et manifestations de haut niveau, d'une approche groupée pour les activités de formation et d'une approche bilatérale pour l'appui ad hoc aux besoins spécifiques.

Les activités du projet se dérouleront à distance autant que possible.

1 Objectifs et résultats

L'objectif général du projet est d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'aviation civile.

Les objectifs spécifiques (SO) du programme sont les suivants :

SO1 : les États doivent préparer (ou mettre à jour) et mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation internationale.

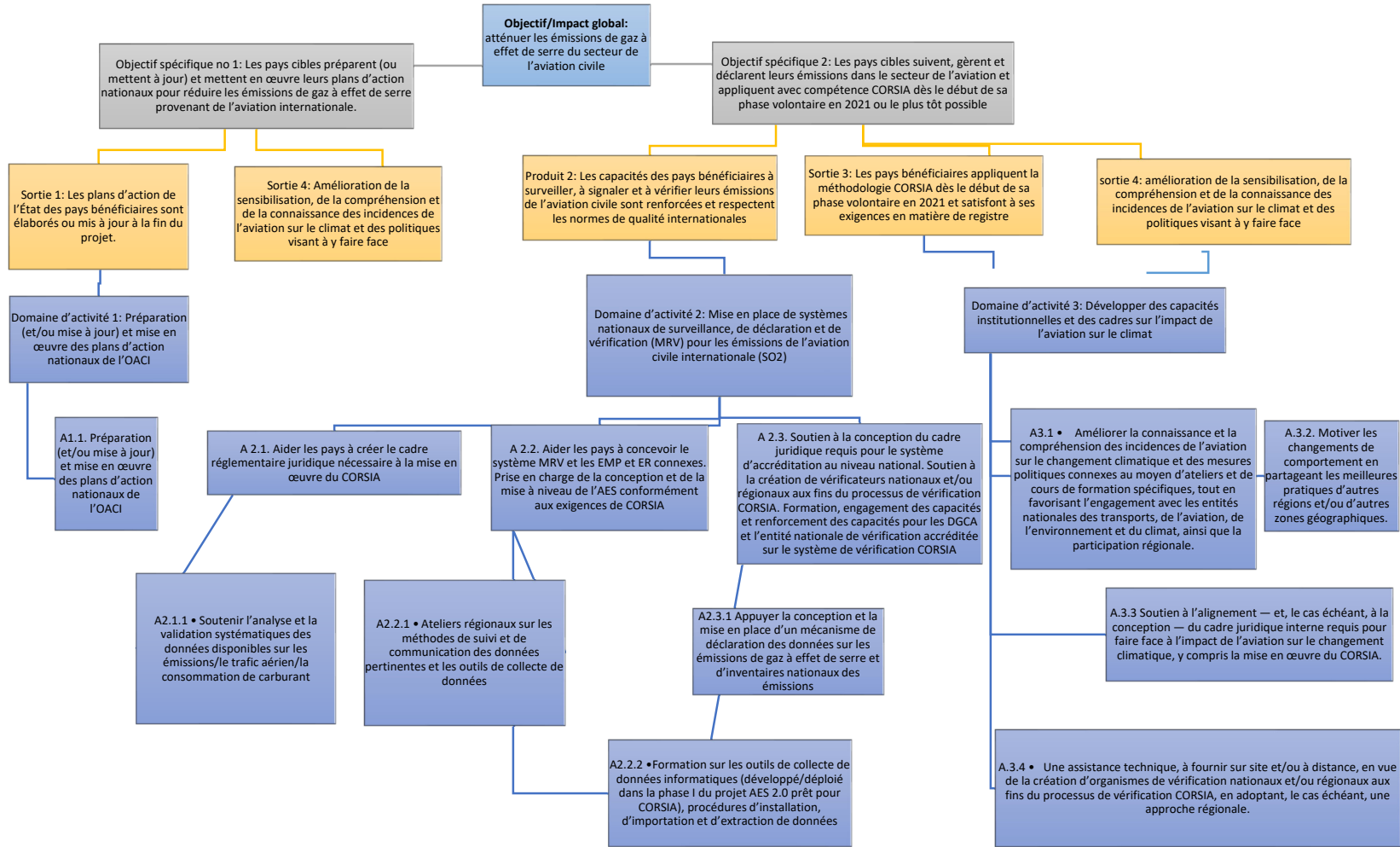
Le domaine d'activité pour atteindre l'objectif spécifique susmentionné est mis en œuvre par l'OACI.

SO2: les États doivent suivre, gérer et déclarer leurs émissions de l'aviation et appliquer avec compétence CORSIA dès le début de sa phase volontaire en 2021 ou le plus tôt possible.

Les résultats suivants (extrants) sont attendus:

- Les plans d'action des États partenaires spécifiques sont élaborés ou mis à jour à la fin du projet (relatif à la SO1)
- Les capacités des États partenaires à surveiller, à signaler et à vérifier (MRV) leurs émissions de l'aviation civile sont renforcées et respectent les normes de qualité internationales (relatives au SO2)
- Les États partenaires appliquent la méthodologie CORSIA dès le début de sa phase volontaire en 2021 et respectent ses exigences en matière de registre (relative au SO2)
- La sensibilisation, la compréhension et la connaissance des incidences de l'aviation sur le climat et des politiques visant à y faire face sont améliorées par les États partenaires (par rapport aux SO 1 et 2).

Pour chaque résultat, plusieurs activités sont définies, suivant la structure décrite dans la matrice du cadre logique du projet. Pour chacune des activités, un code a été attribué selon l'arborescence des résultats ci-dessous:

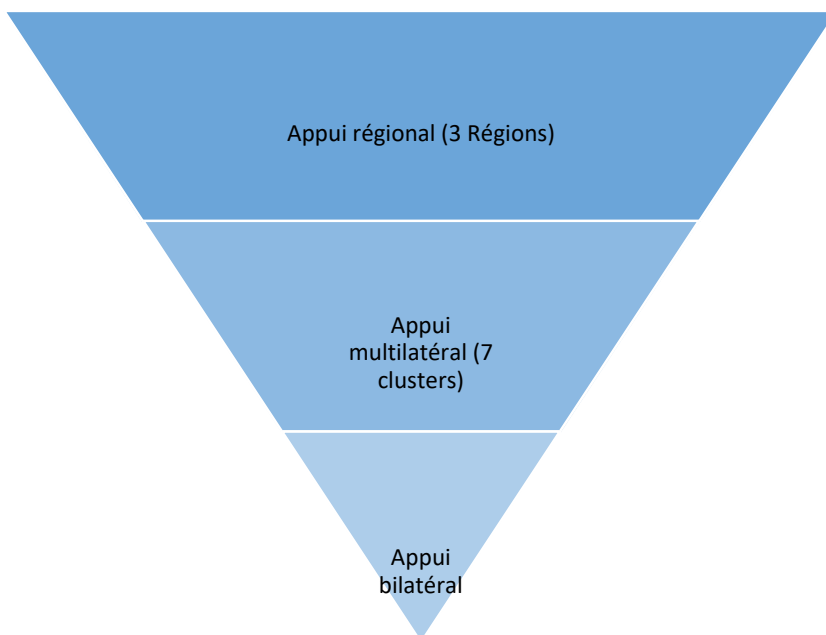


2 Plan de travail — Stratégie de mise en œuvre

En raison de l'apparition de la CoViD-19, il est devenu évident qu'une approche différente par rapport à une approche plus traditionnelle aurait été plus appropriée. Cette approche serait fondée sur les principes suivants:

1. Nombre élevé d'États bénéficiant des ateliers régionaux
2. Inviter plus d'un État à une «formation standard», afin que les salles de classe puissent être remplies à leur capacité maximale et que plus d'États bénéficient d'une formation générique
3. Fournir un soutien bilatéral à un seul groupe d'États sélectionnés, pour des raisons budgétaires évidentes, sur la base d'un ensemble de critères qui déterminent la priorité d'un tel soutien bilatéral.

La figure ci-dessous illustre ces principes:



La pandémie de la CoViD-19 ayant persisté, il est également apparu clairement qu'une prolongation de la phase initiale jusqu'à la fin de 2021, comme convenu initialement par l'AESA et la DG INTPA (en consultation avec la DG CLIMA et la DG MOVE), afin de retarder effectivement toutes les activités visant à surmonter les retards causés par la pandémie, ne refléterait plus la «nouvelle réalité». Lorsque l'on s'attendait initialement à ce qu'il s'agisse d'une situation temporaire, la situation a évolué complètement différemment. Il était nécessaire de reprendre les activités après la longue période d'attente afin d'éviter tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre du projet, mais une nouvelle approche des projets devait être envisagée.

En raison du grand nombre d'États partenaires, il est apparu clairement qu'une approche plus pragmatique consisterait à créer trois sous-régions ayant des activités et des plans de travail similaires, mais pas nécessairement selon le même calendrier, en fonction de l'évolution différente de la pandémie dans les différentes régions du monde.

Compte tenu de l'évolution régionale du virus, différentes régions peuvent avoir des restrictions de déplacement différentes, des exigences de quarantaine et d'autres mesures de confinement du virus, telles que le télétravail, des rassemblements limités de personnes, etc. La pandémie a déjà montré comment elle exige le déploiement de nouvelles activités, affectant la disponibilité des ressources à consacrer à d'autres tâches existantes.

Il fallait donc envisager une approche régionale plus adaptée, que ce soit du point de vue du déploiement d'activités à distance (en ligne), ainsi que de la possibilité de fournir un soutien sur place par des experts à court ou à long terme.

Compte tenu des considérations qui précèdent et de l'approche à suivre, la définition et la mise en œuvre du plan de travail reposent sur les principes suivants:

- Prioriser les activités en tenant compte de l'ordre chronologique des différentes actions visant à réduire et à atténuer les émissions de GES provenant de l'aviation (inter)nationale.
- Prioriser les activités directement liées aux résultats escomptés (approche axée sur les résultats).
- Aligner son contenu et sa forme sur la position de l'Union européenne sur la protection de l'environnement et subordonnée aux politiques et à la stratégie de l'UE.
- Tirer parti de l'expertise européenne pour renforcer les capacités dans les pays bénéficiant d'un soutien.
- Promouvoir les opportunités commerciales régionales/locales afin de créer des conditions de concurrence équitables dans les pays bénéficiant d'un soutien.
- Créer des synergies visant à promouvoir des initiatives ambitieuses d'intégration régionale.

Les différents domaines d'action couverts par le projet, tels que la mise en œuvre de CORSIA et la base de données des systèmes de management environnemental, ont été divisés en différents éléments distinctifs afin de faciliter la réalisation de la déclaration de projet et la communication avec toutes les parties prenantes.

Les activités définies dans le plan de travail cibleront les éléments constitutifs individuels décrits dans les sous-paragraphes suivants, répondant aux besoins communs de tous les États partenaires (soutien régional), d'un groupe d'États (multilatéral) ou d'États individuels (bilatéral).

2.1 Niveau régional

L'objectif est d'améliorer la connaissance et l'application des solutions et des outils liés au changement climatique par le biais de sensibilisation, de cours de formation et d'ateliers. L'approche régionale sera suivie en particulier dans la mise en œuvre des actions visées aux points A.2.2.1 et A.3.1 de l'arbre de résultats ci-dessus.

Ces activités régionales viseront à partager les meilleures pratiques et à permettre une fertilisation croisée entre les États. Cela devrait se traduire par une pression exercée par les pairs, ce qui devrait amener davantage d'États à rejoindre dès que possible le programme CORSIA de l'OACI et à mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale dans l'ensemble du secteur de l'aviation.

Trois sous-régions ont été créées sur la base de critères géographiques et linguistiques:

#	Région 1 (Anglais)	Région 2 (Anglais)	Région 3 (Français)
1	Angola	Antigua-et-Barbuda	Bénin
2	Botswana	Bahamas	Burkina

#	Région 1 (Anglais)	Région 2 (Anglais)	Région 3 (Français)
3	Cabo Verde	Barbade	Cameroun ¹
4	Cameroun		Burundi
5	Éthiopie	Belize	Union des Comores
6	Ghana	Cuba	Côte-d'Ivoire
7	Kenya	République Dominicaine	DR Congo
8	Malawi	Guyana	Guinée équatoriale ²
9	Maurice	Jamaïque	Gabon
10	Mozambique	Sainte-Lucie	Guinée-Bissau (ES)
11	Namibie	Trinité-et-Tobago	Haïti ³
12	Nigeria	Grenade	Mali
13	Rwanda	Saint-Kitts-et-Nevis	Mauritanie
14	Seychelles	Suriname	Madagascar
15	Afrique du Sud		Niger
16	Soudan		Sénégal
17	UR de Tanzanie		Togo
18	Ouganda		
19	Zambie		
20	Zimbabwe		
21	Gambie		
22	Soudan du Sud		

2.2 Niveau multilatéral

Les activités au niveau multilatéral visent à approfondir le matériel. Les manifestations de formation organisées pour répondre aux besoins spécifiques des États bénéficiaires sélectionnés seront également ouvertes à d'autres États, de sorte que davantage d'États bénéficieront d'une formation théorique spécifique. Le groupement tel qu'illustré ci-dessous est provisoire: il peut être examiné en fonction des résultats de l'examen initial du cadre juridique en place dans chaque État et des résultats de l'évaluation de l'état de préparation. Il peut être plus efficace d'ouvrir la formation à environ 20-25 participants, plutôt que de former 5-6 personnes d'un seul état dans un cadre de classe.

La formation multilatérale se concentrera principalement sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE).

	MLG 1	MLG 2	MLG 3	MLG 4	MLG 5	MLG 6	MLG 7
1	Namibie	Angola	Éthiopie	Ghana	Burkina	Antigua-et-Barbuda	République démocratique du Congo
2	Afrique du Sud	Maurice	Kenya	Nigeria	Togo	Suriname	Guinée équatoriale
3	Mozambique	Zambie	Ouganda	Gambie	Guinée-Bissau	Belize	Gabon

¹ Déplacé dans la région 1 sur demande pour mener des activités en anglais

² La Guinée équatoriale a demandé à mener les activités en espagnol

³ Haïti est placé dans la Région 3 en raison du français étant la langue nationale. Cela peut être plus efficace que l'organisation des traductions.

	MLG 1	MLG 2	MLG 3	MLG 4	MLG 5	MLG 6	MLG 7
4	Angola	République- Unie de Tanzanie	Soudan du Sud	Soudan	Haïti ⁴	Jamaïque	Cameroun
5		Seychelles	Malawi		Mauritanie	République dominicaine	République d'Afrique centrale
6					Niger	Guyana	
7						Trinité-et- Tobago	
8						Saint-Kitts-et- Nevis	
9						Barbade	
10						Grenade	

2.3 Niveau bilatéral

Il s'agit du niveau du projet dans lequel un soutien réel est fourni à des États spécifiques pour mettre en œuvre/améliorer leurs activités en vue de la mise en œuvre du CORSIA et du SME. Les activités consistent à consulter et à conseiller sur la mise en place appropriée d'un cadre juridique et des capacités d'exécution associées, ainsi qu'une formation en cours d'emploi pour aider le personnel de l'État bénéficiaire à s'acquitter efficacement de ses fonctions.

L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs systèmes de gestion des données sur les émissions de l'aviation (AeDMS) conformément aux points A.2.2.1 et A.2.3.1 de l'arborescence des résultats constituera l'une des principales activités à mener au niveau bilatéral.

État		État	
1	Afrique du Sud	12	Trinité-et-Tobago
2	Kenya	13	Togo
3	Nigeria	14	Mauritanie
4	Zambie	15	Soudan du Sud
5	Guinée-Bissau	16	Belize
6	Niger	17	Barbade
7	Mozambique	18	Grenade
8	Ghana	19	Saint-Kitts-et-Nevis
9	Soudan	20	Bahamas
10	Éthiopie	21	Gambie
11	République dominicaine	22	

Dans les pays audacieux ayant un intérêt aéroportuaire de la DG-MOVE, alors que lors de l'élaboration du premier plan de travail, cette approche a été considérée comme une approche résiduelle à suivre pour des cas et des activités spécifiques et lorsqu'un regroupement n'était pas possible, les activités bilatérales sont maintenant la partie prédominante de la mise en œuvre du projet.

À ce jour, aucune activité multilatérale n'a été menée en raison de la difficulté de rassembler les États. Le niveau de mise en œuvre est très différent l'un de l'autre.

⁴ Haïti est regroupé ici en raison du fait que le français est la langue nationale

Par conséquent, depuis le début de la phase de mise en œuvre, l'approche a consisté à ~~alterner~~ remplacer les ateliers régionaux par des activités bilatérales. Les ateliers représentent un moment de vérification et de collecte d'informations et de demandes supplémentaires de la part des États.

Dans les tableaux ci-dessous, les États qui ont participé à des activités bilatérales:

Domaine d'activité	Sous-activités	États soutenus
A 2.1. Aider les pays à créer le cadre réglementaire juridique nécessaire à la mise en œuvre du CORSIA	Examen par ordinateur de la législation primaire en matière d'aviation, des règlements d'exploitation spécifiques et du cadre réglementaire dans les États partenaires	Angola Botswana Ouganda Soudan du Sud
	Examen par ordinateur de l'organisation en place pour la mise en œuvre du MRV dans les États partenaires	Cameroun Mali Burkina
	Évaluation de l'état de préparation (par exemple, ressources disponibles, formation, politique et procédures)	Barbade Guyana Trinité-et-Tobago Jamaïque Éthiopie Cuba Côte d'Ivoire Cameroun (deuxième révision) Suriname (deuxième révision visant à intégrer le marché intérieur) République dominicaine Guinée équatoriale
A 2.2. Aider les pays à concevoir le système MRV et les EMP et ER connexes. <i>Prise en charge de la conception et de la mise à niveau de l'AES conformément aux exigences de CORSIA</i>	Examen du cadre juridique national de MRV mis en œuvre et applicable pour traiter les plans de surveillance des émissions (EMP) et le rapport sur les émissions (ER) dans les États partenaires	Angola Cabo Verde Kenya (AEMS) Namibie Tanzanie Zambie Gabon

		<p>Suriname Antigua Guyana Barbade Trinité-et-Tobago Rwanda Soudan du Sud Ouganda Mozambique Cameroun Côte d’Ivoire Mali (AEMS) Burundi Éthiopie Cuba République dominicaine Suriname Guinée équatoriale Gabon</p>
	<p>Revoir les critères et procédures en place au niveau national pour les unités d’émission éligibles dans les États partenaires</p>	
<p><i>A 2.2.2 Formation sur les outils de collecte de données informatiques (AES 2.0 prêt pour CORSIA développé/déployé dans la phase I du projet) ou sur d’autres outils de collecte de données informatiques, procédures d’installation, d’importation et d’extraction de données</i></p>	<p>Sessions de formation multigroupes sur les outils et les processus de collecte de données informatiques pour les États participant à la phase pilote de CORSIA</p> <p>Soutien bilatéral au développement et à l’utilisation de l’outil informatique en combinaison avec l’activité visée au point A.2.2</p>	<p>République dominicaine Éthiopie Cameroun Gabon Suriname</p>

<p>A 2.3. <i>Soutien à la conception du cadre juridique requis pour le système d'accréditation au niveau national. Soutien à la création de vérificateurs nationaux et/ou régionaux aux fins du processus de vérification CORSIA. Formation, engagement des capacités et renforcement des capacités pour les DGCA et l'entité nationale de vérification accréditée sur le système de vérification CORSIA</i></p>	Examen de l'état du système national d'accréditation	Kenya (janvier 2023) Mozambique (en attente)
	Soutien à la création de vérificateurs nationaux et/ou régionaux aux fins de CORSIA	Nigéria (en attente) Afrique du Sud (stand-by) Côte d'Ivoire (débuté en novembre 2022)
	Formation, engagement des capacités et renforcement des capacités pour les États NAB et VB sur le système de vérification CORSIA	Sénégal (en veille) Antigua (en veille) Jamaïque (en veille) Guyana (en veille) Cuba (Feuille de route pour la mise en œuvre de la norme ISO 14065: fin octobre 2022) République dominicaine (démarrée en août 2022 des travaux en cours)
<p>A2.3.1 <i>Appuyer la conception et la mise en place d'un mécanisme de déclaration des données sur les émissions de gaz à effet de serre et d'un inventaire national des émissions</i></p>	examen de l'état d'avancement de l'élaboration et de l'application du cadre juridique interne sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'aviation entre les États	Côte d'Ivoire (après la mission d'août 2022, nouvel intérêt du ministère de l'Environnement à travailler sur les émissions de l'aviation intérieure) — À partir de janvier 2023 Suriname
	Appui bilatéral à la conception et à la mise en place d'un mécanisme de communication des données sur les émissions de gaz à effet de serre et d'un inventaire national	
<p>A3.1 <i>Améliorer la connaissance et la compréhension des incidences de l'aviation sur les changements climatiques et des mesures politiques connexes au moyen d'ateliers et de cours de formation spécifiques, tout en favorisant l'engagement avec les entités nationales des transports, de l'aviation, de l'environnement et du climat, ainsi que la participation régionale</i></p>	<p>Des cours de formation aux États et à leur industrie sur les impacts de l'aviation sur le changement climatique et les mesures politiques connexes.</p> <p>La priorité sera accordée aux États ayant un volume de trafic plus élevé</p>	<p>Kenya Mozambique Nigeria Afrique du Sud Côte d'Ivoire Sénégal Éthiopie Antigua Jamaïque</p>

		Guyana Cuba République dominicaine Cameroun Suriname Gabon
--	--	--

Si d'autres besoins spécifiques ou plus spécifiques apparaissent au cours de la phase de mise en œuvre, la liste peut être réexaminée et modifiée en coordination avec l'autorité contractante et les discussions précédentes au sein du comité directeur du projet.

Le nombre élevé d'activités exécutées et en cours a été rendu possible par le mode à distance, ce qui permet d'économiser du temps de route et, à certaines occasions, permet même des activités bilatérales avec plusieurs États différents le même jour.

Lorsqu'un regroupement sera possible, certaines des activités seront combinées, notamment pour réduire les coûts de mission concernés, et par conséquent, l'ensemble des manifestations bilatérales de soutien ne se traduira pas par autant de missions distinctes que le nombre d'États partenaires. Certains experts pourront également appuyer un atelier régional suivi de plusieurs manifestations multilatérales et bilatérales dans la région, afin de tirer le meilleur parti du temps disponible.

La sélection des experts a également été envisagée, de sorte que, dans une région donnée, l'appui est fourni presque exclusivement par le ou les même(s) expert(s). Cela permet aux experts d'acquérir des compétences dans la région et de promouvoir l'échange d'informations à travers le réseau qu'ils développent sans aucun doute lors de la mise à disposition de leur expertise dans la région assignée.

2.4 Sélection des États partenaires

Les critères et l'approche utilisés pour sélectionner les États partenaires pour ce projet sont détaillés dans le document «Sélection des États partenaires».

3 Projet de plan de travail T3 2022-2023

Le plan de travail proposé est formulé en tenant compte des demandes émanant des États bénéficiant d'un soutien, avec les jalons du CORSIA de l'OACI et des événements importants prévus au second semestre 2022, surtout la 41e Assemblée de l'OACI.

Le respect des obligations de compensation de CORSIA s'effectue dans les cycles de conformité de trois ans. Par exemple, les exploitants d'avions seront tenus d'annuler suffisamment d'unités d'émissions admissibles pour couvrir le total de leurs obligations de compensation pour la période de conformité 2021-2023 d'ici janvier 2025 et de soumettre un rapport d'annulation vérifié des unités d'émissions à leur organisme de réglementation d'ici la fin d'avril 2025. Cela se répète ensuite sur un cycle de 3 ans.

Toute recommandation du Conseil concernant l'examen périodique du CORSIA sera transmise pour examen par la 41e Assemblée de l'OACI qui aura lieu en septembre/octobre 2022.

Le calendrier présenté dans le plan de travail et l'approche de mise en œuvre proposée (par exemple, en ligne) ne sont qu'à titre indicatif, les dates et la mise en œuvre seront établies avec les parties prenantes concernées une fois que le plan de travail aura été convenu avec le COPS et consulté par le CGP, en tenant compte des contraintes possibles et de l'alignement avec les événements ou les étapes clés.

En outre, les activités du projet doivent être coordonnées avec le programme AFCAC en cours dans le domaine de l'environnement, afin d'éviter les conflits de dates. Certaines des activités seront probablement combinées, en abordant des sujets communs et en ciblant le même public. AFCAC est copié dans toute la communication concernant la planification. En outre, des réunions régulières ont lieu avec l'AFCAC pour une coordination plus efficace.

Les principaux critères retenus pour l'élaboration du plan de travail sont les suivants:

- À commencer par un examen général du cadre juridique et de l'état d'avancement de la mise en œuvre du système CORSIA,
- Afin de cibler en premier lieu les autorités de l'État et les exploitants afin d'aider les autorités des États à contrôler que le processus de vérification des données est effectué par un organisme compétent et des exploitants aériens dans le cadre du processus de vérification des données
- Équilibrer les activités régionales et la formation à des groupes d'États ayant des points communs dans la mise en œuvre du CORSIA
- Harmoniser et coordonner les activités bilatérales avec la formation dispensée
- Fournir en permanence un support informatique pour le développement et la mise en œuvre d'un système de gestion des données.

3.1 Planification 2021-2023

Ci-dessous, la planification de haut niveau couvrant toute la durée du projet qui a été présentée lors de l'événement de lancement:

Activités relevant du domaine d'activité 2	2021				2022				2023			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Événement de lancement												
Atelier régional												
Atelier multilatéral												
Soutien bilatéral — juridique												
Soutien bilatéral — accréditation												
Soutien bilatéral — unités d'émission éligibles												
Soutien bilatéral — Outils informatiques												
Fermeture												

Activités relevant du domaine d'activité 3	2021				2022				2023			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Événement de lancement												
Ateliers régionaux												
Formation multilatérale — SME												
Formation multilatérale — Indicateurs et M & E												
Soutien bilatéral — Mise en œuvre du SME												
Fermeture												

3.2 Plan de travail T3 2022-2023

3.2.1 Gestion de projet

Les activités de gestion de projet visent à assurer la planification et la réalisation adéquates du projet et à assurer la réalisation des objectifs.

Nombre	Description de l'activité	Résultat de l'activité	Horaire					
			2022		2023			
			Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
PM — Comité directeur du projet	Étendre la composition en incluant des représentants des AAN de l'UE et organiser la réunion AAN proposées: UBA Allemagne, DGAC France, ENAC Italie, AESA Espagne	AWP a approuvé, élargir la composition du COPS aux AAN de l'UE, mise à jour de la matrice LogFrame convenue	PSC3		PSC4			
PM — Conseil de gestion de projet	Mettre en place le PMB et organiser la réunion	Consultation sur le plan de travail		PMB2			PMB3	

3.2.2 Activité préparatoire

Nombre	Description	Résultat	Horaire					
			2022		2023			
			Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
PM	Quantifier le niveau de référence	Valeur de référence quantifiée						

	<p>1. Émissions de CO2 de l'aviation civile (Mt) des pays ACP bénéficiant de l'action précédente (année de référence 2013)</p> <p>2. Émissions de CO2 de l'aviation civile (Mt) provenant de pays bénéficiaires nouvellement ajoutés (année de référence 2019)</p> <p>En examinant les sources suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les inventaires nationaux des gaz à effet de serre; • Rapports sur les émissions du CORSIA; • Les rapports de l'OACI sur le plan d'action de l'État; • Les statistiques de l'AIE; 							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

3.2.3 Domaine d'activité 2: Mise en place de systèmes nationaux de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV) pour les émissions de l'aviation civile internationale

A 2.1. Aider les pays à créer le cadre réglementaire juridique nécessaire à la mise en œuvre du CORSIA

A2.1.1 Appuyer l'analyse et la validation systématiques des données disponibles sur les émissions, le trafic aérien et la consommation de carburant

A 2.2. Aider les pays à concevoir le système MRV et les EMP et ER connexes. Prise en charge de la conception et de la mise à niveau de l'AES conformément aux exigences de CORSIA

A2.2.1 Ateliers régionaux sur les méthodes de suivi et de communication des données pertinentes et les outils de collecte de données



A2.2.2 Formation sur les outils de collecte de données informatiques (AES 2.0 prêt pour CORSIA développé/déployé dans la phase I du projet), procédures d'installation, d'importation et d'extraction de données

A 2.3. Soutien à la conception du cadre juridique requis pour le système d'accréditation au niveau national. Soutien à la création de vérificateurs nationaux et/ou régionaux aux fins du processus de vérification CORSIA. Formation, engagement des capacités et renforcement des capacités pour les DGCA et l'entité nationale de vérification accréditée sur le système de vérification CORSIA

A2.3.1 Appuyer la conception et la mise en place d'un mécanisme de déclaration des données sur les émissions de gaz à effet de serre et d'un inventaire national des émissions

Nombre	Description	Résultat	Horaire			
			2022		2023	
			Q3	Q4	Q1	Q2

A 2.1. Aider les pays à créer le cadre réglementaire juridique nécessaire à la mise en œuvre du CORSIA

Sur la base des résultats de l'évaluation de l'état de préparation et de l'examen par ordinateur effectuée par les experts, les États qui participent à l'appui bilatéral sont les suivants:

Région	Terminé	Sur Going
ÉTATS AFRICAINS ANGLOPHONES	Namibie	Angola
	Zambie	Ouganda
	Botswana	Soudan du Sud
		Éthiopie
		Guinée
ÉTATS AFRICAINS FRANCOPHONES	Côte d'Ivoire	Burkina
	Cameroun	Burundi
		Gabon
		Cameroun (version mise à jour)
		Côte d'Ivoire (version mise à jour)
CARAÏBES	Barbade	Jamaïque
	Guyana	Suriname (version mise à jour)

	Trinité-et-Tobago	Cuba (version mise à jour)

		Q3	Q4	Q1			
	Examen par ordinateur de l'organisation en place pour la mise en œuvre du MRV dans les États partenaires	— Réalisation d'un examen organisationnel de toutes les activités de surveillance environnementale (fonctions de supervision administrative et technique) portant sur les questions environnementales dans l'aviation civile, qui peuvent impliquer les organisations suivantes (non exhaustives): <input type="checkbox"/> Ministère des Transports <input type="checkbox"/> Ministère de l'Environnement <input type="checkbox"/> Ministère de l'Énergie <input type="checkbox"/> Autorité de l'aviation civile <input type="checkbox"/> Organismes d'accréditation — Cartographie des processus de coordination entre les organisations concernées					



		— Identification des forces et des faiblesses de l'État (par exemple sous la forme d'une analyse SWOT) pour ce qui est de s'acquitter efficacement de ses responsabilités dans le secteur de l'environnement						
Terminé	Effectuer l'évaluation de l'état de préparation d'au moins 20 États	Rapport d'évaluation du système de gestion relatif à la mise en œuvre du CORSIA, en termes d'engagement de la direction, de ressources disponibles, de formation, de politique et de procédures (non mises en œuvre, en place, opérationnelles, efficaces) en vue de l'élaboration d'un plan d'appui bilatéral adapté. Proposition de soutien bilatéral (voir ligne ci-dessous)	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	Soutien bilatéral aux États sélectionnés pour mettre en place le processus national d'établissement de rapports, en fonction des résultats de l'évaluation de l'état de préparation.	Soutenir la mise en place de la réglementation nationale (réf. règlement type de l'OACI https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Pages/Examples-Regulatory-Framework.aspx)						

A.2.1.1 Appuyer l'analyse et la validation systématiques des données disponibles sur les émissions, le trafic aérien et la consommation de carburant

Sur la base des résultats de l'évaluation de l'état de préparation et de l'examen par ordinateur effectuée par les experts, les États qui participent à l'appui bilatéral sont les suivants:

Angola
Botswana

<p>Ouganda Soudan du Sud Cameroun Mali Burkina Barbade Cuba Guyana Trinité-et-Tobago Jamaïque Zambie Éthiopie Suriname République dominicaine Côte-d'Ivoire Gabon</p>					
A.2.1.1	Soutien bilatéral aux États pour analyser et valider les données disponibles sur les émissions/le trafic aérien/la consommation de carburant	Amélioration des capacités des États pour analyser et valider les données sur les émissions/le trafic aérien/la consommation de carburant			

A 2.2. Aider les pays à mettre en œuvre le système MRV et les EMP et ER connexes. Prise en charge de la conception et de la mise à niveau de l'AES conformément aux exigences de CORSIA

Sur la base des résultats de l'évaluation de l'état de préparation et de l'examen par ordinateur effectuée par les experts, les États qui participent à l'appui bilatéral sont les suivants:

Région	Terminé		Sur Going	
ÉTATS AFRICAINS ANGLOPHONES	Angola	Atelier sur la MRV pour SA et AO livrés	Namibie	Session sur CERT pour AO

	Botswana	Évaluation de l'applicabilité des exigences de CORSIA MRV aux OA livrés	Tanzanie	Atelier sur la MRV
	Cabo Verde	Séance sur l'ordre de vérification de la grandeur livrée	Soudan du Sud	Soutien général MRV demandé à être fourni uniquement sur place
	Zambie	Évaluation des émissions déclarées par AO en 2020	Ouganda	Atelier sur la MRV
	Éthiopie	Atelier sur la MRV pour SA et AO+ Ministère des Transports+ Service d'ACCREDITATION+ EPA		
			Guinée	Atelier sur le MRV pour SA et AO en espagnol
ÉTATS AFRICAINS FRANCOPHONES	Sénégal	atelier avec SA et AO sur EMP	Cameroun	Mission/atelier sur la compensation carbone Janvier 2023
	Cameroun	session sur MRV avec SA en 2021		
	Cameroun	Session en ligne pour SA+ AIRLINES sur EMP, ER et CERT Novembre 25.11.2022+ suivi avec l'AO attribué au Cameroun		
	Côte d'Ivoire	2 jours de formation pour SA et AO sur CERT et Fumm	Burundi	Session sur le MRV
			Burkina	Session sur le MRV
			Gabon	Session sur le MRV
			Madagascar	(comme cela a été le cas lors de l'atelier régional de Dakar: ils ont demandé à associer leur ministère de l'environnement aux travaux visant à clarifier le travail avec CORSIA par

				rapport au marché du carbone et les travaux que le ministère de l'Environnement a planifiés pour le marché du carbone/CDN).
			Mali	Session sur le MRV
			Gabon	Session sur le MRV en français alignée sur la feuille de route acceptée — janvier 2023—
CARAÏBES	Antigua (+ îles ECCAA)	1 à 1 avec l'AS pour vérifier les données pour 2020 et 2021. Estimation des émissions de CO2 pour 2021 pour AO attribuées à Antigua, générant l'évaluation via CERT plutôt que par FRED+ comme elles le faisaient auparavant.		
	Cuba	2 jours de formation sur MRV pour la simulation SA et AO et CERT		
	République dominicaine	1 formation de 2 jours pour l'AS, AO sur CORSIA et utilisation du CERT (simulation avec CERT). 1 formation de 2 jours sur CORSIA pour le NAB et candidat VB. 1 formation de 2 jours sur le système de GES pour l'ANB et le Ministère de l'environnement	Jamaïque	session sur le CERT et le MRV
	Guyana	1 à 1 avec l'AS	Trinité-et-Tobago	Session sur le CERT et le MRV
	Suriname	Nouvelle soumission de l'EMP de 1 AO en raison de la modification de la méthode de		

		surveillance de l'utilisation des carburants et d'une nouvelle approbation par SA. Estimation des émissions de CO2 pour 2021 pour la deuxième AO attribuée au Suriname, générant l'évaluation par l'intermédiaire du CERT)		
	Suriname	1 à 1 avec l'AS. 1 à 1 avec les deux AO. Aider AO à réviser les données 2019 et 2020. Assister l'AS dans le cadre de la MOC. Révision des données 2021	République dominicaine	Poursuivre le soutien à CORSIA en mettant l'accent sur la composante compensation
	Barbade	1 à 1 lors de l'atelier régional de mai 2021 à Antigua	Antigua	Suivi de CORSIA MRV aligné sur les SARP de l'OACI, annexe 16, volume IV, deuxième édition. 07.11.2022
			Suriname	Atelier de 3 jours pour les AO relevant de l'applicabilité du MRV et pour 2 nouveaux. 28,29 et 30 novembre 2022
			Suriname	Mission en février pour aider l'autorité de contrôle à vérifier les nouveaux EMP et aider les AO à finaliser leur ER avant leur soumission au VB

			Q3	Q4	Q1			
A.2.2	Revoir les critères et procédures en place au niveau national pour les unités	- Évaluer leur robustesse afin d'élaborer un plan de travail sur						



	d'émission éligibles dans les États partenaires	<p>mesure afin de les aider à les améliorer le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantifier le nombre d'États dotés de critères et de procédures solides 						
A.2.2	Soutien bilatéral aux États, en fonction de leur niveau de préparation à la conception et à la mise à niveau de l'AES (ou d'un autre outil) pour être également utilisable pour la mise en œuvre du CORSIA. Il sera fait au niveau régional ou multilatéral pour les groupes d'États (1/2 groupes).	Les capacités des États à concevoir et à utiliser l'outil informatique sont améliorées						
	Aider les États et leurs exploitants aériens à comprendre et à utiliser le plan de surveillance des émissions (EMP) de l'OACI.	<ul style="list-style-type: none"> - à considérer comme la condition préalable au démarrage de la MRV - États sélectionnés en fonction des résultats de l'évaluation de l'état de préparation 						
	Formation multilatérale à 3 groupes d'États et leur industrie sur les critères et les procédures concernant les unités d'émission admissibles Fournir un soutien dans la conception de critères et de procédures solides pour l'évaluation des unités éligibles CORSIA	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer leur robustesse afin, à terme, d'apporter un soutien à leur amélioration, de garantir que le système sera fondé sur des sources fiables et de haute qualité. 						

	<p>Formation multilatérale et soutien à certains États et à leurs exploitants d'avions dans la conception du EMP, en vue de déterminer les méthodes et les moyens les plus appropriés pour la surveillance des émissions de CO2</p> <p>Priorité accordée à l'État participant à la phase pilote</p>	<p>Les États et les exploitants aériens sont en mesure de concevoir le EMP et d'identifier les méthodes et les moyens les plus appropriés pour la surveillance des émissions de CO2</p>	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	<p>Formation multilatérale, selon les différents rôles et responsabilités de chaque partie impliquée dans le processus MRV, aux États et aux exploitants d'avions sur les procédures d'ER</p> <p>Formation régionale commencée lors de l'atelier en septembre 2021</p>	<p>- Les États sont en mesure de mettre en œuvre le cadre juridique national de MRV mis en œuvre et exécutoire pour traiter les plans de surveillance des émissions (EMP) et le rapport sur les émissions (ER)</p>						

A2.2.1 Ateliers régionaux sur les méthodes de suivi et de communication des données pertinentes et les outils de collecte de données								
<p>Terminé</p>	<p>Atelier régional à l'intention de tous les États partenaires sur les méthodes de suivi et de vérification pertinentes et les outils de collecte de données. Un atelier en juillet sur la mise en œuvre de CORSIA et le</p>	<p>- Les États atteignent un bon niveau de connaissance des différentes méthodes de surveillance et de déclaration des émissions et de collecte de données et peuvent choisir la méthode la plus appropriée à utiliser dans l'État</p>	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4

	contrôle de l'ordre de grandeur et un autre en septembre. Soutien à la conduite de la MOC sur demande.							
--	---	--	--	--	--	--	--	--

A 2.2.2 Formation sur les outils de collecte de données informatiques (AES 2.0 prêt pour CORSIA développé/déployé dans la phase I du projet) ou sur d'autres outils de collecte de données informatiques, procédures d'installation, d'importation et d'extraction de données

Sur la base des résultats de l'évaluation de l'état de préparation, les États qui participent au soutien bilatéral et aux activités multigroupes sont:

ÉTATS DES CARAÏBES:
 Suriname
 République dominicaine
Suriname

ÉTATS AFRICAINS:
 Éthiopie
 Cameroun
Gabon

	Sessions de formation multigroupes sur les outils et les processus de collecte de données informatiques pour les États participant à la phase pilote de CORSIA	- Activité continue pour s'assurer que les États disposent d'un outil et d'un processus de collecte de données informatiques en place.	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	Soutien bilatéral au développement et à l'utilisation de l'outil informatique en combinaison avec l'activité visée au point A.2.2	- Tâche continue tout au long du projet pour commencer après l'atelier et l'évaluation de l'état de préparation						

A 2.3. Soutien à la conception du cadre juridique requis pour le système d'accréditation au niveau national. Soutien à la création de vérificateurs nationaux et/ou régionaux aux fins du processus de vérification CORSIA. Formation, engagement des capacités et renforcement des capacités pour les DGCA et l'entité nationale de vérification accréditée sur le système de vérification CORSIA

Sur la base des résultats de l'évaluation de l'état de préparation, les États qui expriment l'intérêt et la volonté de participer au soutien bilatéral et aux activités multigroupes sont les suivants:

Kenya
 Nigeria
 Afrique du Sud
 Éthiopie
 Mozambique
 Sénégal
 Cameroun
 Côte d'Ivoire
 Antigua
 République dominicaine
 Cuba
 Guyana
 Jamaïque

À PARTIR DU 21.11.2022

Kenya (formation en janvier 2023)

Côte d'Ivoire (séance de socialisation en novembre 2022) et aide au lancement de 14065 au niveau national/régional

Ethiopie (réunion lors de l'atelier national de septembre) — assistance au lancement du 14065 et du CORSIA en 2023

République dominicaine (activité en cours commencée en août 2022) — devrait être achevée d'ici le premier trimestre 1 2023

Cuba (feuille de route à lancer) — prévue pour janvier 2023

Région	Terminé		Sur Going	
ÉTATS AFRICAINS ANGLOPHONES	Kenya	rencontre avec le NAB pour discuter du soutien au lancement du programme d'accréditation CORSIA	Kenya	Formation en janvier 2023 avec KENAS AND KCAA+ AFCAC

	Nigeria	Soutenir le NAB dans le lancement du programme d'accréditation CORSIA	Nigeria	Soutenir le NAB dans le lancement du programme d'accréditation CORSIA (stand by)
	Afrique du Sud	rencontre avec le NAB pour discuter du soutien au lancement du programme d'accréditation CORSIA	Afrique du Sud	rencontre avec le NAB pour discuter du soutien au lancement du programme d'accréditation CORSIA (stand by)
	Kenya	rencontre avec le NAB pour discuter du soutien au lancement du programme d'accréditation CORSIA	Éthiopie	Début de la phase d'évaluation
	Éthiopie	évaluer et soutenir le NAB dans le lancement du programme GES et CORSIA (lors de la formation nationale en septembre en Ethiopie)	Mozambique Nouvelle demande soulevée à Dakar	réunion avec le NAB pour discuter du soutien au lancement du système d'accréditation CORSIA — Portugais -à confirmer-) stand by
ÉTATS AFRICAINS FRANCOPHONES	Sénégal	formation sur CORSIA pour NAB	Sénégal	formation sur CORSIA pour NAB (stand by)
	Cameroun	liens avec AB et évaluation de l'état de préparation/compétence/intérêt pour le programme CORSIA	Cameroun	liens avec AB et évaluation de l'état de préparation/compétence/intérêt pour le programme CORSIA (stand by)
	Côte d'Ivoire	soutenir l'ANB dans le lancement de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre et du système CORSIA. mission de 3 jours à Abidjan du 02.08 au 04.08 pour rencontrer leur NAB, Ministère de l'Environnement		

		pour expliquer l'importance d'avoir un VB local)		
	Côte d'Ivoire	Mission sur le terrain et rencontre avec le NAB (août)		
	Côte d'Ivoire	Session de socialisation sur les possibilités de lancement du programme GES (3 jours de formation en novembre 2022, conformément à la demande formulée après l'atelier de Dakar)		
CARAÏBES	Antigua	rencontrer AB et aider SA à expliquer les exigences de CORSIA à AB	République dominicaine	COMMENCÉ EN AOÛT 2022: aider au lancement d'un système de GES: activité de renforcement des capacités + soutien à la rédaction de manuels/listes de contrôle
	Cuba	expliquer CORSIA à l'ANB (assistant à l'atelier à Antigua)	Cuba	Feuille de route pour le lancement du programme GES et du sous-champ d'application CORSIA dans le cadre du suivi de la mission en octobre
	Cuba	Mission sur le terrain et réunion avec l'ANR (octobre 2022)		
	République dominicaine	2 jours de formation pour NAB et candidat VB sur CORSIA+ 2 jours sur les procédures de GES. (une première activité de renforcement des capacités orientée CORSIA NAB a eu lieu du 16 mars 2022 au 17 mars 2022.	Guyana	compréhension de l'intérêt de l'AB/de la préparation/compétence vis-à-vis du système de GES et du CORSIA (stand by)

		<p>Une série d’appels avec l’expert du projet NAB et l’ODAC devraient être planifiés en avril, mai et juin pour permettre à l’ODAC de lancer le programme de GES et le renforcement des capacités de CORSIA un GES ET CORSIA pour l’ODAC du 28.4.2022 au 29.4.2022). Au cours de l’atelier régional à Antigua, l’expert du projet NAB et l’ODAC ont discuté de leurs défis et des prochaines étapes. Le NAB/ODAC a demandé à être accompagné dans le lancement du programme GES et CORSIA. À confirmer si possible par le biais d’un programme d’attachement avec un autre NAB (c’est-à-dire que le Mexique, l’ODAC, a signé un protocole d’accord avec le Mexique)</p>		
	Guyana	compréhension de l’intérêt de l’AB/de la préparation/compétence vis-à-vis du système de GES et CORSIA	Jamaïque	liens entre AB et SA pour engager AB vers le système de GES et CORSIA (stand by)
	Jamaïque	liens entre AB et SA pour engager AB vers le système de GES et CORSIA		

		<p>Soutenir la maintenance/la mise en œuvre ou le développement d'un système national d'accréditation (Source: règlement type de l'OACI https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Pages/Examples-Regulatory-Framework.aspx)</p>	Q3	Q4	Q1			
	<p>Soutien multigroupe pour la création de vérificateurs nationaux et/ou régionaux aux fins du processus de vérification CORSIA Voir le point A.3.2 du point de vue du renforcement des capacités.</p>	Vérificateurs disponibles						
	<p>Formation, engagement des capacités et renforcement des capacités pour les États et les entités nationales d'accréditation et de vérification sur le système de vérification CORSIA par le biais de forums, d'ateliers et de conférences</p>	<p>Des activités transversales, combinées à des ateliers régionaux et à une formation multilatérale pour sensibiliser les États et leur industrie et leur compréhension du processus de vérification.</p>	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	

A2.3.1 Appuyer la conception et la mise en place d'un mécanisme de déclaration des données sur les émissions de gaz à effet de serre et d'un inventaire national des émissions

PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES:	
-------------------------------------	--

<ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt de la Côte d'Ivoire confirmé lors de la mission sera vérifié après la séance de socialisation avec NAB- DEBUT DE L'ACTIVITE EN JANVIER 2023— - Suriname intéressé confirmé lors de la mission du 28.11 au 30.11 à l'issue de la réunion avec le Ministère de l'environnement et le Ministère des transports 								
	Examen de l'état d'avancement de l'élaboration et de l'application du cadre juridique interne sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'aviation entre les États	Quantifier le nombre d'États dotés d'un cadre juridique national sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'aviation	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	Appui bilatéral à la conception et à la mise en place d'un mécanisme de communication des données sur les émissions de gaz à effet de serre et d'un inventaire national, sur la base des résultats de l'atelier A.2.2.1	Les États disposent d'un mécanisme de communication des données sur les émissions de gaz à effet de serre et d'un inventaire national en place et mis en œuvre						

3.2.4 Domaine d'activité 3: Développer des capacités institutionnelles et des cadres sur l'impact de l'aviation sur le climat

- A3.1 Améliorer la connaissance et la compréhension des incidences de l'aviation sur les changements climatiques et des mesures politiques connexes au moyen d'ateliers et de cours de formation spécifiques, tout en favorisant l'engagement avec les entités nationales des transports, de l'aviation, de l'environnement et du climat, ainsi que la participation régionale
- A.3.2. Motiver les changements de comportement par le partage des meilleures pratiques d'autres régions et/ou d'autres zones géographiques.
- A.3.3 Soutien à l'alignement — et, le cas échéant, à la conception — du cadre juridique interne requis pour faire face à l'impact de l'aviation sur le changement climatique, y compris la mise en œuvre du CORSIA.
- A.3.4 Assistance technique, à fournir sur place et/ou à distance, en vue de la création d'organismes de vérification nationaux et/ou régionaux aux fins du processus de vérification CORSIA, en adoptant, le cas échéant, une approche régionale.



Certains des sujets qui pourraient être abordés dans le cadre des activités multilatérales et pour lesquels les États ont manifesté leur intérêt sont les suivants:

- Exigences en matière de compensation CORSIA: calcul, unités d'émissions et marchés du carbone
- Carburants alternatifs durables et/ou carburants éligibles CORSIA

Nombre	Description	Résultat	Étape					
			2022	2023				
			Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
A 3.1 Améliorer la connaissance et la compréhension des incidences de l'aviation sur le changement climatique et des mesures politiques connexes au moyen d'ateliers et de cours de formation spécifiques, tout en favorisant l'engagement avec les entités nationales des transports, de l'aviation, de l'environnement et du climat, ainsi que la participation régionale								
Activités régionales (ateliers) et soutien bilatéral aux États suivants:								
Kenya Mozambique Nigeria Afrique du Sud Éthiopie Côte d'Ivoire Cameroun Sénégal Antigua Jamaïque Guyana Cuba République dominicaine Suriname								

Pays francophones:

Côte d'Ivoire: soutien à l'évaluation des potentialités pour les matières premières locales SAF

ÉTATS AFRICAINS ANGLOPHONES	Cabo Verde	Appui à la préparation d'un document interne pour plaider en faveur de la participation du pays dans CORSIA	Maurice	Atelier sur les besoins de compensation du CORSIA
			Guinée Équatoriale	Soutien à la compréhension des besoins de compensation-Session en espagnol)
			Nigeria	Marché du carbone au Nigeria
ÉTATS AFRICAINS FRANCOPHONES			Côte d'Ivoire	Soutien à l'évaluation des potentialités pour les matières premières locales SAF
			Cameroun	CORSIA compensation carbone (atelier en janvier 2023)
ÉTATS DES CARAÏBES	Cuba	Aider Cuba à comprendre les avantages de son adhésion à CORSIA (Cuba est le 114e État bénévole de CORSIA depuis le 30.6.2022)		
	Cuba	Mission sur le terrain avec une session spéciale sur les unités de compensation CORSIA et les unités d'émissions éligibles CORSIA		
	Suriname	Appui à la compréhension des besoins en compensation.	République dominicaine	Appui à la compréhension des besoins en compensation.

			Suriname	Compensation CORSIA (partie de la formation du 28.11.2022 au 30.11.2022)					
Terminé	Ateliers régionaux (1 par région) sur les impacts de l'aviation sur le changement climatique et les mesures politiques connexes	Améliorer les connaissances et la compréhension et promouvoir l'engagement avec les entités nationales des transports, de l'aviation, de l'environnement et du climat, ainsi que la participation régionale. Afin de mieux comprendre les incidences de l'aviation sur le climat et les mesures politiques connexes appliquées aux secteurs de l'aviation internationale et nationale, on présentera également des solutions concernant les nouvelles technologies, les carburants d'aviation durables, les opérations plus efficaces et l'amélioration des infrastructures.	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	
	1 atelier RÉGIONAL (séance à distance) après l'Assemblée de l'OACI pour présenter les nouveautés pour SA, AO, NAB et VB (20.12.2022)								
	Cours de formation à un ou deux groupes d'États et à leur industrie sur les impacts de l'aviation sur le changement	Accroître la sensibilisation et l'engagement	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	



	climatique et les mesures politiques connexes. La priorité sera accordée aux États ayant un volume de trafic plus élevé							
	Séance d'information sur les émissions de CO2 (apport de la DG CLIMA PSC 27/07/2022)							

A.3.2. Motiver les changements de comportement par le partage des meilleures pratiques d'autres régions et/ou d'autres zones géographiques.								
Combiné avec d'autres activités au niveau bilatéral et de groupe								
	Activités continuent aux niveaux régionaux, multilatéral et bilatéral. En septembre 2021 combiné avec l'atelier régional sous A.2.2.1	Faciliter une mise en œuvre harmonisée en partageant les meilleures pratiques	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	Formation multilatérale sur l'importance de l'utilisation des indicateurs climatiques et des procédures de M & E au niveau des projets et des secteurs	Sensibiliser. Combiné avec les activités visées au point A.3.1						

	<p>Soutenir les États à la mise en œuvre du SME</p> <p>Activité multilatérale en combinaison avec d'autres</p>							
--	--	--	--	--	--	--	--	--

A.3.3 Soutien à l'alignement — et, le cas échéant, à la conception — du cadre juridique interne requis pour faire face à l'impact de l'aviation sur le changement climatique, y compris la mise en œuvre du CORSIA.

Combiné à d'autres activités, principalement des ateliers

	<p>Activité de coupe croisée, à faire en combinaison avec toutes les autres. Soutien fourni au moyen d'ateliers, d'une formation multilatérale et d'un soutien bilatéral ad hoc pour s'adresser au plus grand nombre possible d'États</p> <p>En septembre 2021, lors de l'atelier A.2.2.1</p>		Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	
	<p>Information/Formation sur une base multilatérale, à un large éventail de parties prenantes gouvernementales et sectorielles sur les moyens et mécanismes pratiques de réduction des émissions du secteur</p>	<p>Respecter l'engagement pris en matière d'atténuation des changements climatiques aux niveaux national et régional</p>						

A.3.4 Assistance technique visant à créer des organismes de vérification nationaux et/ou régionaux aux fins du processus de vérification CORSIA, en adoptant, le cas échéant, une approche régionale.

Combiné à l'activité A 3.2								
	Assistance technique visant à créer des organismes de vérification nationaux et/ou régionaux aux fins du processus de vérification CORSIA, en adoptant, le cas échéant, une approche régionale (voir l'activité A.2.3).	Atelier à l'intention des États et des NAB. Organismes de vérification créés à cet effet.	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4

